

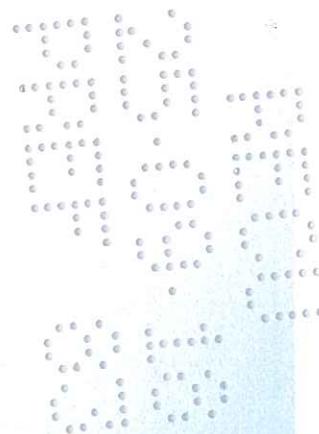
RPQS



Ville de SOLLIES-PONT

Prix et Qualité du service public de l'Eau Potable

Exercice 2017



Note liminaire

Conformément à l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la note liminaire présente le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

La facture globale de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation de 120 m³ est présentée ci-dessous.

Facture eau et assainissement pour une consommation de 120 m³

	01/01/17	01/01/18	Variation N/N-1
Part délégataire	92,10	99,76	
Abonnement Eau potable	16,56	16,74	1,1%
Consommation Eau potable	52,24	57,61	10,3%
Abonnement Assainissement	6,08	6,16	1,3%
Consommation Assainissement	17,22	19,25	11,8%
Part collectivité	187,13	187,13	
Abonnement Eau potable	0,00	0,00	
Consommation Eau potable	83,93	83,93	0,0%
Abonnement Assainissement	0,00	0,00	
Consommation Assainissement	103,20	103,20	0,0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	11,52	11,52	0,0%
Organismes publics	53,40	53,40	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	34,80	34,80	0,0%
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'eau)	18,60	18,60	0,0%
TVA	25,46	25,97	
TVA Eau potable	10,95	11,25	2,79%
TVA Assainissement	14,51	14,72	1,45%
Total TTC			
Total TTC Eau potable	209,99	215,85	2,8%
Total TTC Assainissement	159,61	161,93	1,5%
Total TTC Global	369,60	377,78	2,2%

Pour la partie assainissement le lecteur se référera au RPQS concernant le service d'assainissement collectif.

Avec 1,799 €TTC/m³ (sur la base d'une facture 120m³), le prix du service d'eau potable a subi une augmentation de 2,8% entre le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018.

Les démarches du délégataire en place pour minimiser les pertes en réseau a permis d'améliorer la performance du réseau : les pertes en réseau ont diminué et le rendement s'est amélioré (pour une consommation supérieure à l'exercice 2015).

Les analyses réalisées sur la qualité de l'eau distribuée se sont révélées conformes à 100% sur les paramètres microbiologiques pour une conformité à 93,3% sur les paramètres physico-chimiques. Une non-conformité relative à la présence de plomb est apparue sur un prélèvement à la Mairie. Les campagnes de recherche sur l'origine de ce plomb et des canalisations susceptibles de le relarguer a permis d'identifier un ancien tronçon, en partie publique, potentiellement à l'origine de ce plomb. Une proposition de renouvellement a été faite à la mairie.

Relativement à la DUP sur le captage de Puits de Sénès, l'acquisition des terrains s'est finalisée au cours de l'année 2017.

Les indicateurs techniques du service

Le tableau de bord des performances du service d'eau potable de 2017 est donné ci-dessous:

Description du service

	2016	2017
Estimation du nombre d'habitants desservis [D 101.0]	11 460	11 286
Nombre d'abonnés desservis	5 215	5 246
Prix TTC du service pour 120 m ³ [D102.0]	1,75 €/m ³	1,80 €/ m ³

La qualité de l'eau

	2016	2017	
Taux de conformité bactériologique (%) [P101.1]	100%	100%	😊
Taux de conformité physico-chimique (%) [P102.1]	88%	93,3%	😊

La ressource, la distribution et la consommation

	2016	2017	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (%) [P103.2B]	100	100	😊
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/jour) [P106.3]	6,97	7,75	😊
Indice linéaire des volumes non-comptés (m ³ /km/jour) [P105.3]	7,57	8,34	😐
Rendement brut du réseau de distribution (%) [P104.3]	80,0%	77,6%	😊
Taux moyen de renouvellement des réseaux [P107.2]	0,37%	0,43%	😞
Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]	60%	30%	😊

Relations avec les usagers

	2016	2017	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmée pour 1000 abonnés [P151.1]	5,18	1,14	😊
Délais maximal d'ouverture de branchement [D151.0]	1 jour	1 jour	😊
Taux de respect du délai maximal pour l'ouverture des branchements [P152.1]	100%	100%	😊
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]	0,25%	0,11%	😊
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité [P109.0]	854 €	2 075 €	😊
Taux de réclamations pour 1000 abonnés [P155.1]	3,45	3,05	😊

Gestion financière

	2016	2017	
Durée d'extinction de la dette [P153.2]	2 mois	2 mois	😊

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE.....	2
1.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	2
1.2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE.....	2
1.3. LE TERRITOIRE ET LA POPULATION DESSERVIE	3
2. LES DONNEES TECHNIQUES.....	4
2.1. LES RESSOURCES	4
2.1.1. <i>Origine de l'eau distribuée</i>	4
2.1.2. <i>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]</i>	4
2.1.3. <i>Répartition des volumes produits et vendus</i>	4
2.2. LE RESEAU.....	5
2.2.1. <i>Caractéristiques du réseau de distribution</i>	5
2.2.2. <i>Renouvellement du réseau</i>	5
2.2.3. <i>Renouvellement des branchements en plomb</i>	5
2.2.4. <i>Performances du réseau</i>	6
2.3. LES RESERVOIRS	7
2.4. LES VOLUMES	7
2.5. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE	8
2.5.1. <i>Les types de traitement par ressource et la conformité sanitaire</i>	8
2.5.3. <i>Conformité de la qualité de l'eau distribuée</i>	9
3. LES DONNEES CLIENTELES.....	10
3.1. LES ABONNES DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	10
3.2. INTERRUPTIONS DU SERVICE NON PROGRAMMEES – P151.1 : 1,14 %.....	10
3.3. TAUX DE RECLAMATIONS ECRITES – P155.1 : 3,05 %	10
3.4. TAUX D'IMPAYES – P154.0 : 0,11%.....	10
3.5. RESPECT DES DELAIS MINIMUM D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS - P152.1 : 100%.....	10
4. LA TARIFICATION DU SERVICE.....	11
4.1. LES MODALITES DE TARIFICATION	11
4.1.1. <i>Les modalités de tarification</i>	11
4.1.2. <i>Les tarifs</i>	11
4.2. EVOLUTION DE LA FACTURE 120 M ³	12
4.2. ABANDON DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE	12
5. LES DONNEES FINANCIERES	13
5.1. RECETTES DU SERVICE.....	13
5.2. ECONOMIE DE LA DELEGATION.....	13
5.3. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LE DELEGATAIRE	14
5.4. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LA COLLECTIVITE.....	15
5.5. ETAT DE LA DETTE ET DES AMORTISSEMENTS.....	16
ANNEXES	17

1. Présentation générale

1.1. Le contexte réglementaire

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'Eau Potable pour l'exercice 2017 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

En effet, depuis l'exercice 1995 et en application du décret n°95-635 du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1^{er} juin un rapport annuel d'activité. Le décret 2005-236 du 14 mars 2005 impose, lui, de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel du délégataire instauré par la loi précédemment citée.

Par ailleurs le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 a introduit dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux ou la qualité de l'eau distribuée.

Tous les rapports doivent obligatoirement être mis à disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, en mairie, dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'assemblée délibérante, le public en étant avisé par voies d'affichage classiques durant 1 mois.

Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 introduit dans son article 3 l'obligation pour ces mêmes communes (ou EPCI) la transmission du RPQS au Système d'Information sur l'eau (SISPEA).

1.2. L'organisation administrative du service

La commune de Solliès-Pont est compétente en matière d'eau potable.

La gestion du service public d'eau potable a été déléguée. Le service est exploité en affermage à l'échelle de la commune.

A l'issue de la procédure de consultation qui s'est déroulée conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales, la société SADE-Exploitation du Sud-Est, filiale de Veolia Eau, a été désignée délégataire en vertu d'un contrat qui a pris effet le 01 juillet 2010 pour une durée de 12 ans et arrivera à échéance le 30 juin 2022.

Le Délégué assure :

- Les achats d'eau à la CC Vallée du Gapeau.
- L'exploitation dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers.
- La conduite des relations avec les usagers du service
- La fourniture régulière d'informations à la collectivité

Au-delà de cette mission de base, le nouveau contrat prévoit en particulier les dispositions suivantes :

- La création d'une interface de consultation en Mairie, via internet, des plans des réseaux et des données du service collectées par la télégestion des installations ; **REALISÉ**
- Des actions de communication sous forme de quatre plaquettes A4 sur la durée du contrat, que la commune distribuera aux administrés par boîtage, une journée de sensibilisation au goût de l'eau, et une conférence sur le fonctionnement du service de l'eau ;
VEOLIA a été mobilisé les 7 et 8 décembre 2016 pour les journées de l'environnement.
- Le déplacement en limite du domaine public des appareillages compteurs inaccessibles actuellement selon un ordre de priorité défini avec la collectivité ;
- L'amélioration du rendement du réseau, supérieur à 75 % dès 2011 et jusqu'à 85% en 2016, ainsi que l'indice linéaire de perte respectivement à 8,6 et 4,9 m³/jour/km ;
Les objectifs de performance réseau ont été revus lors de la signature de l'avenant n°1. A compter de l'exercice 2015, l'objectif de rendement est de 75% et l'ILP de 8,5m3/j/km
- L'amélioration de la protection du Puits des Sénès : clôture du périmètre immédiat, mise hors d'eau du bâtiment en cas d'inondation, station d'alerte biologique avec transmission d'alarme et arrêt automatique du pompage dans la nappe ; **REALISE**
- La mise en place de clôtures et portails d'accès des réservoirs de Crémorin et de Verte Vallée ; **REALISE**
- L'installation de deux compteurs de sectorisation supplémentaires (lotissement Bancaous et rue de l'Arlésienne) pour améliorer le contrôle des transits d'eau dans les quartiers ; **REALISE**
- La création d'un système de télé relevé des compteurs des abonnés, qui implique le remplacement de la totalité du parc compteurs de la commune et la construction d'un réseau radio de transfert des informations ; **REALISE**
- La modélisation mathématique du fonctionnement hydraulique du réseau de distribution pour parfaire la compréhension de son fonctionnement et optimiser son développement futur ; **REALISE**
- L'éradication des branchements en plomb à l'échéance légale du 31 décembre 2013 ; **REALISE.**

La collectivité prend en charge :

- Le contrôle de la mission du délégataire
- Les extensions et le renouvellement des réseaux
- Les nouveaux investissements

Pour l'assister dans le suivi de ce nouveau contrat, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au Cabinet spécialisé G2C environnement.

1.3. Le territoire et la population desservie

Le périmètre du service est constitué par le territoire de la Ville de Solliès-Pont.

Le service concerne :

- **La grande majorité des 11 286 habitants de la commune [D101.0]**

La commune compte 11 286 en 2017.

La commune compte plus de 10 000 habitants et est dotée d'une Commission consultative des Services Publics Locaux.

- **5 246 abonnés**

2. Les données techniques

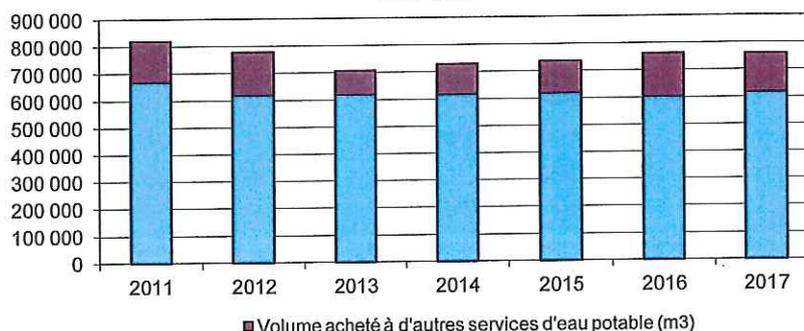
2.1. Les ressources

2.1.1. Origine de l'eau distribuée

L'eau distribuée aux abonnés de la commune a deux origines distinctes :

- La station de pompage des Sénès, ressource propre de la commune
- Des achats d'eau à la CC Vallée du Gapeau, en complément pendant la période estivale.

Evolution des volumes produit et acheté à d'autres services



2.1.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau [P108.3]

La procédure pour la définition d'un arrêté de protection de la ressource des Sénès est finalisée : **l'arrêté a été signé en préfecture le 7 décembre 2015 et publié en janvier 2016.**

L'hydrogéologue nommé par l'ARS avait émis un avis favorable sur la pérennité de ce captage, sous réserve de la mise en place d'un secours total de l'alimentation en eau de la commune. L'interconnexion avec le réseau de la CC Vallée du Gapeau (conséquence de la dissolution du SIVOM) et l'augmentation des capacités de production l'usine de la Colle (appartenant à la CC VG aujourd'hui) a permis de satisfaire à cette condition. Parallèlement la mise en sécurité des Sénès (protection contre les inondations, alerte pollution) a été réalisée par le délégataire dans le cadre de son contrat.

La commune a acquiert les deux terrains restants, et se retrouve ainsi propriétaire du périmètre de protection immédiat du point de captage.

⇒ Ce niveau de protection correspond à une valeur d'indice P108.3 de 80%.

2.1.3. Répartition des volumes produits et vendus

La répartition des volumes produits, achetés et vendus par le service est présentée dans le tableau ci-dessous.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Volume produit (m3)	659 123	666 170	617 097	615 853	614 995	617 846	599 781	613 902	2,4%
Volume prélevé par ressource (m3) - Pompage des Sénès	659 123	666 170	617 097	615 853	614 995	617 846	599 781	613 902	2,4%
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	110 608	152 251	161 029	89 903	111 010	118 523	161 135	143 304	11,1%
CC Vallée du Gapeau	110 608	152 251	161 029	89 903	111 010	118 523	161 135	143 304	11,1%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)				7 136	7 136	7 136	17 691	18 482	4,5%
Solliès - Ville				7 136	7 136	7 136	17 691	18 482	4,5%
Volume mis en distribution (m3)	769 731	818 421	778 126	698 620	718 869	729 233	743 225	738 724	-0,6%

Les volumes produits la ressource des Sénès pendant l'exercice 2017 se retrouvent au même niveau qu'en 2015 avec une augmentation du volume de plus de 2%. En contrepartie, les achats d'eau ont diminué de 11.

Au global, les volumes mis en distribution ont légèrement diminué, atteignant les 738 724 m³.

2.2. Le réseau

2.2.1. Caractéristiques du réseau de distribution

Canalisations	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	77,7	77,9	78,0	78,2	78,4	78,3	78,5	0,24%
Linéaire du réseau hors branchements (km)	60,6	60,8	60,7	60,8	61,0	60,8	60,8	0,06%
Longueur d'adduction (ml)	858	858	858	858	858	888	888	0,00%
Longueur de distribution (ml)	76 799	77 075	77 109	77 339	77 576	77 421	77 565	0,19%
<i>dont canalisations</i>	59 721	59 917	59 873	59 973	60 121	59 889	59 923	0,06%
<i>dont branchements</i>	17 078	17 158	17 236	17 366	17 455	17 532	17 642	0,63%
Equipements	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
<i>dont poteaux d'incendie</i>	168	173	173	169	169	169	169	0%
Branchements	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre de branchements	5 045	5 061	5 076	5 102	5 126	5 145	5 167	0,43%
Compteurs	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre de compteurs	4 866	4 993	5 094	5 142	5 142	5 212	5 260	0,92%

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, permettant d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, se situe en 2017 à 100 (pour une note maximale de 120).

⇒ **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux P102.3B : 100/120**

Il traduit l'existence de plans mis à jours annuellement et complétés par un certain nombre d'éléments caractéristiques des tronçons de canalisations. Les éléments à compléter pour améliorer cet indice sont la localisation des branchements et la mise en place d'un plan de renouvellement pluriannuel des conduites par la collectivité. L'inventaire des caractéristiques des compteurs et le référencement des carnets métrologiques ont été réalisés.

2.2.2. Renouvellement du réseau

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Longueur renouvelée par le délégataire (ml)	0	0	0	0	0	0	0	
Longueur renouvelée par la collectivité (ml)	0	150	831	131	0	0	470	
Longueur de canalisation de distribution hors branchements (ml)	59 721	59 917	59 873	59 973	60 121	59 889	59 923	0,06%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,00%	0,05%	0,33%	0,37%	0,37%	0,37%	0,48%	28,70%

⇒ **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable P107.2 : 0,48%**

Le niveau de renouvellement du réseau sur le territoire du service reste faible. A titre d'illustration, à ce rythme, il faudrait plus de 200 ans pour renouveler l'ensemble des canalisations.

2.2.3. Renouvellement des branchements en plomb

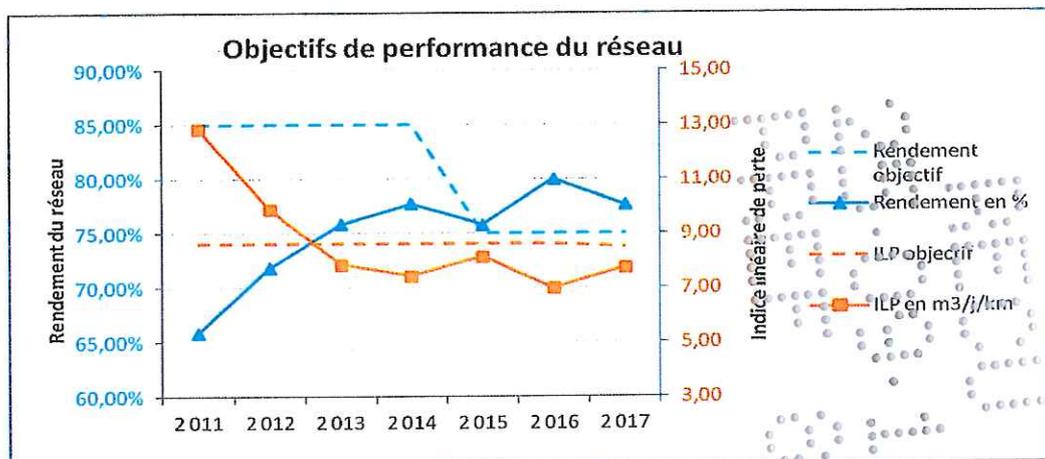
Tous les branchements en plomb connus sur le périmètre du service de la commune ont été supprimés par le délégataire avant la date d'échéance réglementaire du 31/12/2013.

2.2.4. Performances du réseau

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Rendement du réseau de distribution sur période synchrone (A+B)/(C+D)	65,86%	71,80%	75,82%	77,69%	75,79%	79,96%	77,63%	-2,9%
A = Volume consommé autorisé 365 j (m3). Volume consommé autorisé pour l'année 2010	539 808	550 057	530 922	558 393	552 303	590 763	569 315	-3,6%
B = Volume vendu à d'autres services			7 136	7 136	7 136	17 691	18 482	4,5%
C = Volume produit sur période synchrone (m3).	663 900	607 518	620 188	617 246	616 340	599 781	613 902	2,4%
D = Volume acheté à d'autres services sur période synchrone (m3).	155 786	158 624	89 420	110 710	121 789	161 135	143 304	-1,1%

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Indice linéaire de pertes en réseau calculé sur période synchrone (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	12,84	9,88	7,85	7,42	8,14	6,97	7,75	11,1%
A = Volume mis en distribution synchrone (m3)	819 686	766 142	702 472	720 820	730 993	743 225	738 724	-0,6%
B = Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	539 808	550 057	530 922	558 393	552 303	590 763	569 315	-3,6%
L = Longueur de canalisation de distribution (ml)	59 721	59 917	59 873	59 973	60 121	59 889	59 923	0,1%

Les recherches de fuites effectuées par le délégataire ont porté leurs fruits, amenant le rendement du réseau de distribution à 77,6%. Les résultats obtenus respectent les attentes fixées dans le contrat (objectifs du délégataire : 75% de rendement et 8,6 m³/km/j pour l'indice linéaire de pertes).



- ⇒ Rendement du réseau de distribution P104.3 : 77,6%
- ⇒ Indice linéaire de perte en réseau P106.3 : 7,75 m³/jour/km

On constate sur le graphique ci-dessus que le rendement et l'indice linéaire de perte se sont légèrement détériorés pour l'exercice 2017.

Contexte réglementaire :

Le décret d'application de l'article 161 de la loi de Grenelle II publié le 27 janvier 2012 poursuit un double objectif, de mise en place par les collectivités d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau, et de diminution des pertes d'eau. Au-delà du Grenelle, il s'inscrit dans le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique, qui met en avant un objectif fort de diminution des prélèvements d'eau.

Le décret rend tout d'abord obligatoire l'établissement d'un « descriptif détaillé » des réseaux avant le 31 décembre 2013. Le délégataire dispose de toutes les informations nécessaires à cet effet, les tient à jour et les transmet régulièrement à la commune.

Le décret fixe d'autre part un objectif minimal de rendement, compris entre 65 et 85 %, calculé pour chaque service d'eau. Sur la base des données de l'exercice 2013, l'objectif minimal de rendement du service de l'eau de Solliès-Pont s'établit à 71%.

Cette valeur est inférieure aux **objectifs de performance du service fixés contractuellement à 75%**.

Afin d'améliorer les performances du réseau, dès le début du contrat en 2010 le délégataire a mis en place un plan d'actions, qui se décompose de la manière suivante :

- **Surveillance au quotidien des débits de nuit** et comparaison à un objectif journalier défini en fonction de la saison et des consommations de l'année 2009 (meilleure année récente).
- Mise en œuvre de **campagnes de recherche de fuites par localisation acoustique** dès qu'une dérive par rapport à l'objectif est constatée. Les recherches de fuites peuvent être optimisées depuis la mise en place de la sectorisation en 2011.
- **Réactivité pour l'interruption des écoulements** des fuites dès qu'elles sont localisées. Les objectifs de réactivité suivis sont les suivants : interruption d'une fuite décelée sur conduite en moins de 24 heures, interruption d'une fuite décelée sur branchement en moins de 72 heures.

Pour améliorer encore les performances, il a été proposé de mettre en place **des pré-localisateurs de fuites** fixes à installer sur le réseau. Les canalisations sont surveillées par secteurs par les appareils afin de mieux repérer les fuites.

2.3. Les réservoirs

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement tout en apportant une sécurité, en cas d'incident sur les conduites. Le service d'eau potable de la commune de Solliès-Pont dispose de 2 réservoirs.

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m³)	Nettoyage
Réservoir de Crémorin	2 000	15/12/2016
Réservoir Verte Vallée	1 000	05/12/2016
Capacité totale des réservoirs	3 000	

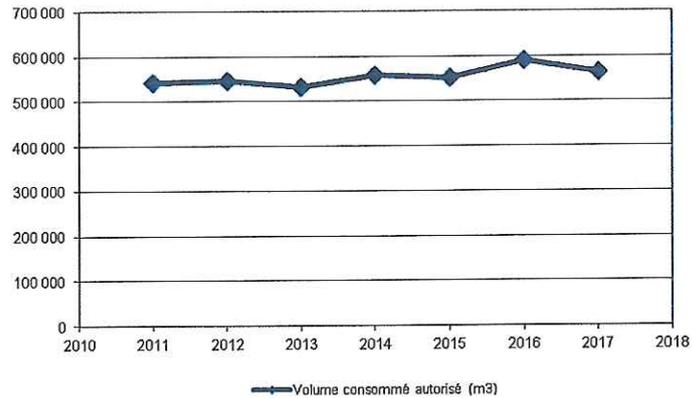
A noter que le nettoyage annuel 2017 a été réalisé fin 2016.

2.4. Les volumes

Le calcul du rendement s'effectue sur la base des volumes comptabilisés lors des périodes de relève, rapportés à 365 jours :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Volume comptabilisé (m3)	529 673	532 634	517 901	545 372	539 282	576 163	551 722	-4,2%
Volume sans comptage (m3)	8 155	8 155	8 155	8 155	8 155	8 155	8 155	0,0%
Volume du service du réseau (m3)	4 866	4 866	4 866	4 866	4 866	4 866	4 866	0,0%
Volume consommé autorisé (m3)	542 694	545 655	530 922	558 393	552 303	589 184	564 743	-4,1%
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	539 808	550 057	530 922	558 393	552 303	590 763	556 294	-5,8%

Evolution du volume consommé autorisé (m3)



Les volumes d'eau consommés sans comptage et consommés pour le service sont des estimations.

La tendance de consommation par les usagers est à la baisse de manière générale (constat réalisé à l'échelle nationale).

Dans le cas de Solliès-Pont on observe une légère diminution de la consommation en 2017 par rapport à 2016.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Volume comptabilisé 365 jours	526 787	537 036	517 901	545 372	539 282	577 742	556 294	-3,7%
Indice linéaire des volumes non comptés sur 365 jours	13,44	10,48	8,45	8,01	8,74	7,57	8,34	10,2%

L'indice linéaire des volumes non comptés permet d'estimer la part de volumes mise en distribution mais non facturée. Une diminution de cet indicateur signifie une meilleure connaissance par le comptage d'une partie des volumes consommés sur le réseau. En revanche, il ne permet pas de déterminer un niveau de fuites car il y a toujours des volumes consommés non comptés.

⇒ En 2017 l'indice linéaire des volumes non comptés P105.3 vaut 8,34 m³/jour/km

L'indice linéaire des volumes non comptés a légèrement augmenté par rapport à 2016.

2.5. La surveillance de la qualité de l'eau potable

2.5.1. Les types de traitement par ressource et la conformité sanitaire

Lieu	Type de traitement
Station de pompage Les Sénès	Chlore gazeux

Les contrôles effectués sur la ressource par l'ARS et le délégataire n'ont montré aucune non-conformité en 2017. Le nombre de résultats d'analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Paramètre	Surveillance par le délégataire	
	Nombre total de résultats d'analyses	Nombre total de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	12	12
Physico-chimique	222	222

2.5.3. Conformité de la qualité de l'eau distribuée

⇒ **Microbiologie** : taux de conformité **P101.1 de 100%**

La qualité bactériologique des eaux est classée en fonction du coefficient C_b suivant :

$$C_b = \frac{\text{Nombre d'analyses conformes aux normes bactériologiques}}{\text{Nombre total d'analyses bactériologiques effectuées}} \times 100$$

C = Taux de conformité bactériologique	
C > 95 %	Très bonne qualité
90 % ≤ C < 95 %	Bonne qualité
70 % ≤ C < 90 %	Contamination ponctuelle
40 % ≤ C < 70 %	Contamination régulière
C < 40 %	Contamination chronique

Paramètres microbiologiques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité microbiologique	100%	100 %	97,62%	100%	100%	100 %	100%
Nombre de prélèvements conformes	41	40	41	41	38	43	34
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	1	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	41	40	42	41	38	43	34

34 contrôles sanitaires réglementaires ont été effectués sur les paramètres bactériologiques en 2017. Parallèlement au contrôle réglementaire officiel, le délégataire du service assure en outre une autosurveillance permanente grâce à des analyses d'autocontrôle interne. Aucun contrôle n'a montré de non-conformité. Une conformité est enregistrée si au moins un des paramètres mesurés n'est pas conforme. **Sur le plan bactériologique, l'eau distribuée est de très bonne qualité.**

⇒ **Physico-chimie** : taux de conformité **P102.1 de 93,3%**

Le taux de conformité physico-chimique des eaux se mesure en fonction du coefficient C_{pc} suivant :

$$C_{pc} = \frac{\text{Nombre d'analyses conformes aux normes physico - chimiques}}{\text{Nombre total d'analyses physico - chimique effectuées}} \times 100$$

Les paramètres physico-chimiques contrôlés sur l'eau produite et distribuée incluent notamment des métaux lourds, des intrants agricoles (pesticides, engrais...) et la turbidité de l'eau.

Des analyses de l'eau du robinet sont également réalisées et incluent des paramètres tels que des minéraux (calcium, magnésium...) et à nouveau des métaux lourds, des intrants agricoles.

Paramètres physico-chimique	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité physico-chimique	100 %	100%	94,12%	94,44%	100%	88 %	93,3%
Nombre de prélèvements conformes	16	16	16	17	23	22	14
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	1	1	0	3	1
Nombre total de prélèvements	16	16	17	18	23	25	15

En 2017, sur les paramètres physico-chimiques, **93,3% des analyses réglementaires effectuées (ressources + production + distribution) ont révélé une situation conforme.**

Une non-conformité relative à la présence de plomb est apparue sur un prélèvement à la Mairie. Les campagnes de recherche sur l'origine de ce plomb et des canalisations susceptibles de le relarguer a permis d'identifier un ancien tronçon, en partie publique, potentiellement à l'origine de ce plomb. Une proposition de renouvellement a été faite à la mairie.

3. Les données clientèles

3.1. Les abonnés du service d'eau potable

Le nombre d'abonnés par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis (nombre estimé d'après les données de l'INSEE) figurent dans le tableau ci-dessous.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	4 860	4 971	5 040	5 101	5140	5215	5246	1,5%
domestiques ou assimilés	4 860	4 971	5 039	5 100	5139	5214	5245	1,5%
autres que domestique	0	0	1	1	1	1	1	0,0%
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	11 084	11 170	11 214	11 702	11 768	11 460	11 286	-2,6%

Le nombre d'abonnés a augmenté de 4,1 % en 5 ans, et de 1,5% entre 2016 et 2017.

3.2. Interruptions du service non programmées – P151.1 : 1,14 ‰

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées mesure la continuité du service. C'est un élément majeur de satisfaction des abonnés du service. Tout comme au cours de l'exercice précédent, ce taux a largement diminué entre 2016 et 2017 restant toutefois globalement satisfaisant.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmée pour 1000 abonnés	1,23	3,42	0,6	0,98	2,92	5,18	1,14

3.3. Taux de réclamations écrites – P155.1 : 3,05 ‰

Les réclamations écrites sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé. Depuis 5 ans le taux de réclamations écrites est en baisse, et faible.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés	5,56	4,63	2,38	2,16	3,89	3,45	3,05

3.4. Taux d'impayés – P154.0 : 0,11%

Le taux d'impayés est calculé sur le montant global des factures qui incluent les services d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le montant des impayés a diminué entre 2016 et 2017, revenant à un taux d'environ 0,1%.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,05%	0,13%	0,04%	0,13%	0,10%	0,25%	0,11%

3.5. Respect des délais minimum d'ouverture des branchements - P152.1 : 100%

Le délai maximal d'ouverture d'un branchement est fixé à un jour.

En 2017, 639 branchements ont été ouverts et 100% l'ont été dans le respect de ce délai.

4. La tarification du service

4.1. Les modalités de tarification

4.1.1. Les modalités de tarification

Le prix du service se décompose en :

- Une part délégataire composée :
 - D'une part fixe par abonné (abonnement)
 - D'une part variable proportionnelle au volume d'eau potable consommé
- Une part collectivité comprenant :
 - Une partie proportionnelle au volume d'eau potable consommé

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Chaque année, le Conseil Municipal vote le tarif concernant la part revenant à la collectivité. Il doit permettre d'équilibrer le budget en dégageant une capacité d'autofinancement suffisante pour programmer les investissements nécessaires au maintien en état du patrimoine et en particulier des canalisations.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

Les tarifs concernant la part de la société Veolia Eau sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. En tout état de cause, le contrat prévoit que l'amplitude de révision du tarif sera plafonnée par l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation.

4.1.2. Les tarifs

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Une hausse des tarifs du délégataire est observée au 1^{er} janvier 2018 sont indexés sur des indices de prix reflétant l'activité du service d'alimentation en eau potable.

La part de la collectivité reste constante. Les redevances pour les organismes publics restent inchangées.

Tarifs du service d'eau potable au 1er janvier 2017 et au 1er janvier 2018			
		01/01/17	01/01/18
Part délégataire			
Part fixe (€ HT/semestre)	Abonnement DN 15	8,28	8,37
	Abonnement DN 20	15,76	15,94
	Abonnement DN 25	18,49	18,70
	Abonnement DN 30	22,81	23,08
	Abonnement DN 40-50	31,50	31,87
	Abonnement DN 60	68,86	69,66
	Abonnement DN 80-100	113,88	115,20
Part proportionnelle (€ HT / m ³)	Tranche 1 : de 0 à 20 m ³	0,3013	0,3406
	Tranche 2 : de 21 à 200 m ³	0,4621	0,5080
	Tranche 3 : plus de 200 m ³	1,1450	1,2197
Part collectivité			
Part proportionnelle	(€ HT / m ³)	0,5600	0,5600
Part communauté de commune	(€ HT / m ³)	0,1394	0,1394
Autres redevances			
Préservation des ressources	(€ HT / m ³)	0,0960	0,0960
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	(€ HT / m ³)	0,2900	0,2900
TVA			
Taux de TVA	%	5,5	5,5

4.2. Evolution de la facture 120 m³

Le détail de la facture correspondant à une consommation de 120 m³ est fourni ci-dessous.

Evolution de la facture 120 m ³ pour le service d'eau potable			
Composantes	01/01/16	01/01/17	Variation N/N-1
Part délégataire			
Part fixe	16,50	16,56	0,36%
Part proportionnelle 0-20 m ³	6,00	6,03	0,37%
Part proportionnelle 20-200 m ³	46,04	46,21	0,37%
Part proportionnelle au delà de 200 m ³	0,00	0,00	
Sous-total part délégataire	68,54	68,80	0,37%
Part collectivité			
Part proportionnelle	83,93	83,93	0,00%
Sous-total part collectivité	83,93	83,93	0,00%
Préservation des ressources	11,52	11,52	0,00%
Organismes publics	34,8	34,8	0,00%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	34,8	34,8	0,00%
Total HT pour 120 m³	198,79	199,04	0,13%
TVA	10,93	10,95	0,13%
Total TTC pour 120 m³	209,73	209,99	0,13%
Prix TTC du m³ pour 120 m³	1,748	1,750	0,13%

On note une augmentation de 0,13% du prix de l'eau par rapport à 2016, liée à l'augmentation de la part délégataire.

Le montant de la facture du service d'eau potable pour une consommation moyenne de 120m³ est de 209,99€ au 1^{er} janvier 2017.

⇒ **D102.0** - Prix TTC du service au mètre cube pour une facture de 120 m³ : **1,750 €/m³**.

4.3. Abandon de créances ou versements à un fonds de solidarité

Le nombre d'abandons de créances à caractère social ou de versements à un fonds de solidarité est de 34 en 2017.

⇒ **P109.0** : le montant des abandons de créances à caractère social ou de versement par le délégataire à un fonds de solidarité est de **2 075 €**.

5. Les données financières

5.1. Recettes du service

En 2017 les recettes du délégataire se décomposent de la manière suivante :

- Recettes d'exploitation liées à la vente d'eau : 403 547 €
- Produits des travaux attribués à titre exclusif (branchements principalement) : 73 003 €
- Produits accessoires : 54 647 €

Pour l'exercice 2017 la commune a perçu 318 200 € de recettes liées à la surtaxe.

5.2. Economie de la délégation

Le délégataire remet annuellement un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE).
Le CARE 2017 est présenté ci-dessous :

Collectivité: WC010 - SOLLIES PONT DSP EAU

Eau

LIBELLE	2016	2017	Ecart %
PRODUITS	1 001 623	1 064 256	6.25 %
Exploitation du service	390 495	403 547	
Collectivités et autres organismes publics	514 594	533 060	
Travaux attribués à titre exclusif	47 056	73 003	
Produits accessoires	49 477	54 647	
CHARGES	1 284 459	1 267 379	-1.33 %
Personnel	220 633	199 876	
Energie électrique	57 063	29 355	
Achats d'eau	115 484	112 288	
Produits de traitement	1 642	2 379	
Analyses	15 274	7 940	
Sous-traitance, matières et fournitures	175 245	205 128	
Impôts locaux et taxes	1 467	521	
Autres dépenses d'exploitation	53 048	44 440	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	7 839	7 325	
<i>engins et véhicules</i>	15 544	13 809	
<i>Informatique</i>	7 711	8 460	
<i>assurances</i>	- 459	- 245	
<i>locaux</i>	14 274	11 674	
<i>autres</i>	8 138	3 417	
Redevances contractuelles	1 031	1 552	
Contribution des services centraux et recherche	22 355	22 581	
Collectivités et autres organismes publics	514 594	533 060	
Charges relatives aux renouvellements	39 066	39 034	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	23 992	23 972	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	15 074	15 062	
Charges relatives aux investissements	71 544	72 617	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	71 544	72 617	
Provision pour investissements futurs	- 7 272	- 7 381	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	3 284	3 990	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 282 836	- 203 122	28.18 %
RESULTAT	- 282 836	- 203 123	28.18 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

4/10/2018

Le tableau ci-dessous détaille les différentes recettes du délégataire (produits hors TVA) :

Collectivité: WC010 - SOLLIES PONT DSP EAU		Eau	
LIBELLE	2016	2017	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	389 464	401 995	3.22 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	391 509	411 626	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 2 044	- 9 631	
Ristournes	1 031	1 552	NS
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	1 031	1 552	
Exploitation du service	390 495	403 547	3.34 %
Produits : part de la collectivité contractante	311 992	318 221	2.0 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	356 110	316 165	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 44 119	2 056	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	52 623	54 543	3.65 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	53 962	54 191	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 1 340	352	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	149 980	160 295	6.88 %
<i>dont produits au titre de l'année (hors estimations conso)</i>	151 041	159 215	
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 1 061	1 081	
Collectivités et autres organismes publics	514 594	533 060	3.59 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	47 056	73 003	NS
Produits accessoires	49 477	54 647	10.45 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

4/10/18

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

L'écart existant entre le montant de « la part de la collectivité contractante » inscrit dans le CARE, et le montant effectivement perçu par la collectivité a plusieurs facteurs explicatifs :

- Le décalage entre les dates de début et de fin des comptes administratifs du délégataire et les dates de perception des recettes et de reversement à la commune de sa surtaxe.
- Le montant des recettes présenté dans le CARE pour l'année N est en partie estimé (consommation du second semestre) pour être intégré à la comptabilité au 31 décembre de cette même année. La ligne « variation de la part estimée sur consommations » correspond à la mise à jour des sommes estimées l'année N-1, et reportées l'année N.

5.3. Travaux réalisés et programmés par le délégataire

● Renouvellement

Le délégataire s'est engagé à réaliser tout le renouvellement qui sera nécessaire pour maintenir les installations du service en bon état de fonctionnement et d'aspect. Il s'agit de la garantie pour continuité de service.

Dans ce cadre de la garantie pour continuité de service, en 2017, ces travaux ont concerné le renouvellement de

- 18 branchements eau potable (diamètre 25-35)
- 120 compteurs d'eau (diamètre 12-20)
- 205 émetteurs radio-relève

D'autre part, un programme contractuel de renouvellement a été mis en place. Il est provisionné chaque année par le délégataire et les dépenses de renouvellement réalisées dans ce cadre en sont ensuite déduites.

En 2017, le délégataire a suivi le programme et renouvelé les équipements suivants :

- Station de production des Sénès :
 - remplacement de la pompe N°1 (75 kW)
- Réservoir de Crémorin :
 - remplacement de la pompe de circulation
 - remplacement de la pompe eau motrice
 - remplacement du réenclencheur EDF
 - remplacement de la pompe échantillon
- Remplacement de 3 débitmètres sur le réseau

Enfin, le délégataire a réalisé **22 branchements neufs** sur l'exercice 2016 dans le cadre des travaux qui lui sont attribués à titre exclusif.

- **Investissements**

Le délégataire a réalisé l'ensemble des investissements contractuels sur les exercices passés (mise en place de la télé relève par exemple). A ce jour le délégataire n'a plus d'investissement contractuel à réaliser.

5.4. Travaux réalisés et programmés par la collectivité

- **Etudes et travaux réalisés**

En 2017 les investissements de la collectivité ont majoritairement porté sur le renouvellement du réseau et la mise en œuvre de la DUP du forage des Sénès.

	Etudes	Travaux
Extension Réseau Eau		27 235,53 €
Travaux Les Laugiers		3 761,86 €
Acquisition Propriété (pompage Sénès)		100 000 €
Frais notaire acquisition		2 306,53 €
Dévoisement Chemin des Penchiers		28 982,30 €
Travaux Chemin des Penchiers		4 332,15 €
Bornage Puits des Sénès		300,00 €
Travaux Montée des écoreuils		3 155,41 €
Travaux local pompe réservoir Sénès		36 429,00 €
Travaux Chemin des Pachiquous		3 392,39 €
Travaux Avenue Général Magnan		7 724,42 €
Total	0,00 €	217 619,59 €

- **Travaux programmés**

Le programme de travaux 2018 de la commune pour le service eau potable figure ci-dessous :

- Protection du puit des Sénès (pluvial, clôture) – 180 k€
- Modification de deux compteurs Chemin des Anduès – 16 k€
- Remplacement du réseau Chemin des Anduès – 50 k€
- Remplacement du réseau Impasse des Pachiquous – 40k€
- Remplacement du réseau Chemin de Ste Christine – 100k€
- Maillage des Fourches et des Anduès – 130k€
- Maillage des Laugiers – 170k€

Pour 2019, les travaux prévus sont :

- Remplacement du réseau
 - Sainte Claire Deville – 115 k€
 - Jacinthes – 45 k€
 - Lilas – 120 k€
- Maillage
 - Laugiers – 170 k€

5.5. Etat de la dette et des amortissements

● Etat de la dette du service au 31/12/2016

Le montant du capital restant dû par le service eau potable de la commune au 31/12/2017 est de 28 480,70 €.

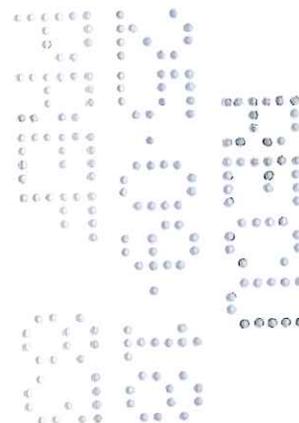
Encours de la dette au 31 décembre 2017	28 480,70 €
Epargne brute annuelle au 31 décembre 2017	163 753,92 €

⇒ [P153.2] La durée d'extinction de la dette, qui correspond au temps théorique nécessaire à la collectivité pour annuler sa dette, est de 2 mois.

Le service de l'eau potable de la commune n'est pas endetté.

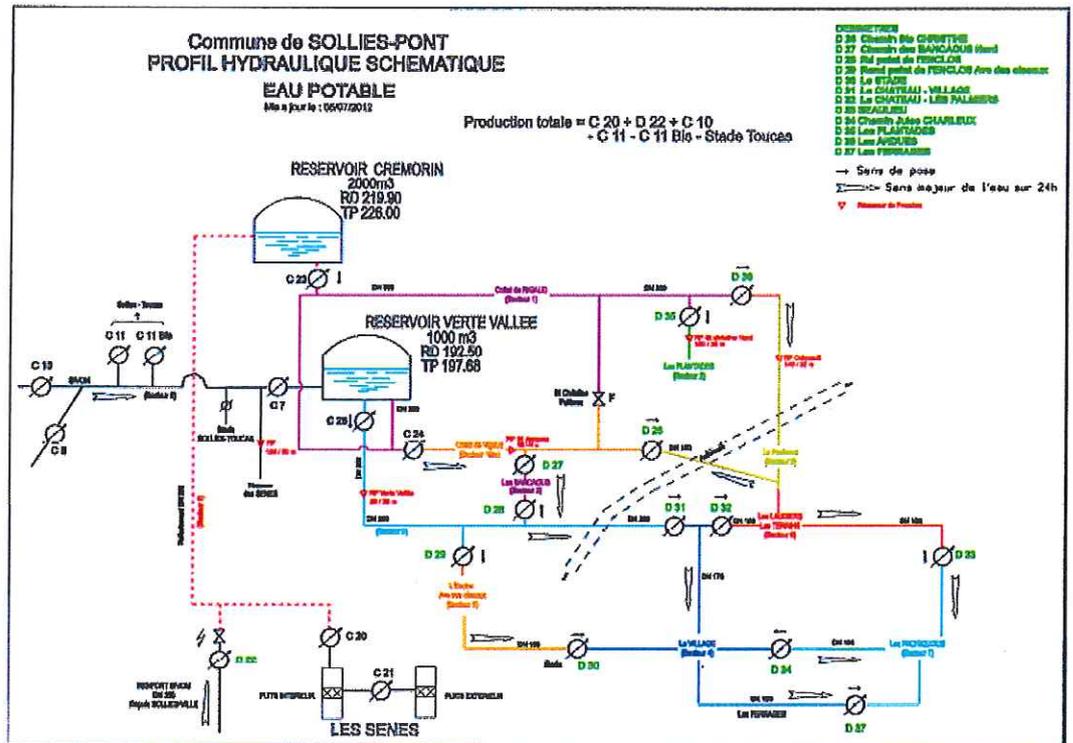
● Amortissements

Sur l'exercice 2017, les amortissements réalisés par le service sont de 85 327,18 €.



Annexes

1. SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU SOLLIES-PONT



2. NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE

Annexes